



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 21040

Texte de la question

La réforme des retraites actuellement en discussion au Parlement permettra de réduire de nombreuses inégalités : alignement de la durée de cotisation, indexation des pensions sur les prix, décote pour les salariés n'ayant pas assez cotisé pour avoir une retraite à taux plein, surcote pour les salariés de plus de 60 ans ayant assez cotisé, création d'une caisse complémentaire obligatoire dans la fonction publique. D'autres égalistes perdurent ; calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le privé contre 6 derniers mois dans le public, augmentation des cotisations vieillesse dans le régime général de 0,2 point en 2006, maintien de ces cotisations à 8,75 % dans le public contre 10,25 % dans le privé, maintien des avantages des régions spéciales. M. Jérôme Rivière se félicite de cette étape importante proposée par le Gouvernement, mais demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de lui indiquer le calendrier prévu pour la deuxième étape qui permettra de continuer à faire diminuer les inégalités entre les salariés du privé et les fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21040

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5050